



REGLEMENT POUR LE TIR DE CONCOURS DES JEUNES TIREURS ET ADOLESCENTS

1. Buts La FST édite les prescriptions pour les tirs éliminatoires cantonaux.
2. Référence Le règlement du Concours de tir des Jeunes et les dispositions d'exécution pour le Concours de tir des Jeunes tireurs, établi par la FST sont prioritaires (Actuellement : Doc. N°3.70.01 f et Doc. N°3.70.02 f, édition 2016 et 2019).
3. Organisation Le tir de concours des JT (Jeunes tireurs) et des JJ (Adolescents) est organisé par la FJT sous la direction de la cheffe jeunes tireurs.
4. Lieu et date Il appartient au chef jeunes tireurs de choisir et réserver la place de tir. La finale aura lieu, dans la mesure du possible, le 2^e vendredi du mois de juin. Ce choix sera communiqué au comité FJT avant le 1^{er} décembre de l'année précédant le tir.
5. Participants Tous les JT et JJ membres d'une société de tir reconnue par la FJT, âgés de 10 à 20 ans (U13-U21), tirant avec un fusil d'assaut 90 Les directeurs jeunes tireurs (chef des JT F 300m) devront convoquer leurs JT/JJ.
6. Programme Cible : A 10 (coaching interdit pour les JT, autorisé pour les JJ).
Nombre de coups : 13 coups, soit : 3 coups d'essais obligatoires
6 coups cpc
4 coups série
7. Munition A la charge des sociétés pour les JT et JJ.
8. Classement Le total des coups détermine le rang (aucune bonification ne sera accordée). En cas d'égalité, appui par le résultat de la série, puis par les coups profonds, puis par l'âge, en faveur du plus jeune.
9. Distinctions La FST met à disposition des CT-JT une distinction individuelle. Celle-ci sera remise lorsque les limites suivantes sont atteintes :

La FJT met à disposition une distinction individuelle pour les Jeunes tireurs U15.

Pour ce concours, le barème est le suivant (valable pour les 2 distinctions) :
Cours 1 + 2 : 75 points
Cours 3 : 76 points
Cours 4 : 78 points
Cours 5 : 80 points
Cours 6 : 82 points

10. Divers Le comité FJT statue sur tous les différents qui ne pourraient être réglés par le présent règlement.

Approuvé par le comité FJT dans sa séance du 12 janvier 2026. Le présent règlement abroge tout règlement ou directive antérieur.

Fédération Jurassienne de Tir

Président

Cheffe jeunes tireurs

Yannick Vernier

Nuria Ferreiro